

EHEALTH: LE DOSSIER PATIENT PARTAGÉ

Cédric Michelet

Chargé de projet Infomed
Hôpital du Valais (RSV)

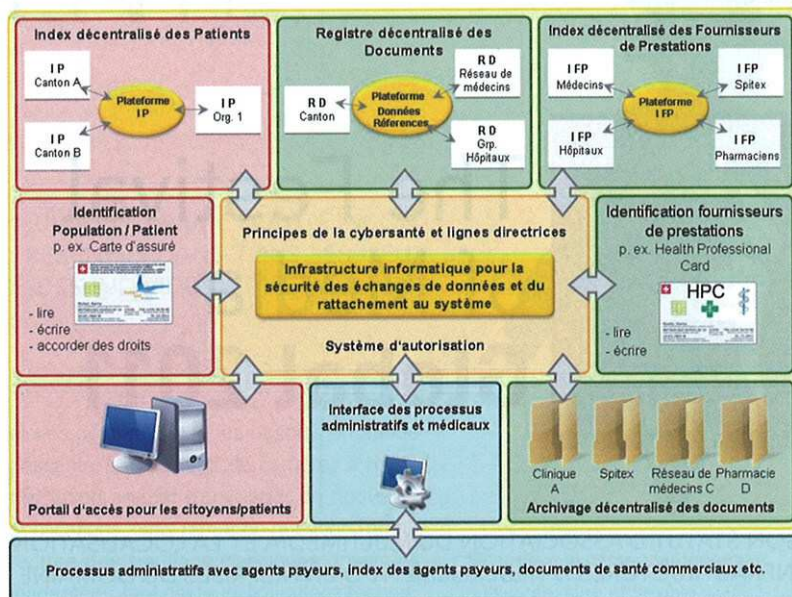
Durant notre vie, nous sommes amenés à consulter différents acteurs de la santé: médecins de famille, hôpitaux, laboratoires d'analyses, EMS, CMS, cliniques, pharmacies, etc. Chacune de ces consultations engendre la création de plusieurs documents médicaux (rapport d'analyses, description d'un traitement, prescription de médicaments, etc.), qui restent en possession des acteurs qui les créent. Au mieux, une copie est transmise à quelques destinataires.

Le dossier patient partagé

Il s'agit d'une plateforme informatique sécurisée donnant un accès unique à l'ensemble des documents pertinents d'un patient aux différents professionnels des soins, qui pourront ainsi les consulter (avec son consentement explicite) en vue d'un traitement optimal. Si je change de médecin ou suis pris en charge par un hôpital d'un autre canton, mon dossier médical me suit. Pas besoin de refaire des analyses ou des radiographies, ces documents sont toujours à disposition de manière sécurisée en ligne. L'objectif premier de ce nouveau système est l'augmentation de la qualité des soins: une information plus complète, au bon endroit et au bon moment.

La situation en Suisse

La cybersanté se développe peu à peu en Suisse. En effet, la Confédération a mis sur pied un organe de coordination avec les cantons (www.e-health-suisse.ch/index.html?lang=fr) afin d'assurer la compatibilité



Les spécifications eHealth de la Confédération suisse.

des systèmes et des législations à travers le pays. Chaque canton disposant d'une grande autonomie en matière de santé publique, cela ne favorise pas l'adoption de systèmes interopérants. Cependant, l'existence de normes internationales (www.ihe.net) permet d'assurer un alignement minimum de tous les cantons. Ces derniers étant largement autonomes, ils affichent des disparités quant aux progrès réalisés dans le domaine de la cybersanté (Genève et St-Gall étant les plus avancés en Suisse).

En Romandie, on peut citer comme projets:

- eToile à Genève (www.e-toile-ge.ch): une version pilote est opérationnelle depuis janvier 2011;
- Infomed en Valais (www.infomed-vs.ch): une version pilote sera disponible d'ici le 1^{er} trimestre 2012;
- Mercure sur Vaud (www.vd.ch/fr/themes/sante-social/services-de-soins/ehealth/).

Chez nos voisins, on notera, en France, le lancement national du DMP (dossier médical personnel - <http://dmp.gouv.fr>) début 2011.

Les défis sont nombreux

La sécurité est bien sûr un impératif, la confidentialité des données du patient restant une priorité. Un des principaux écueils à ce jour reste l'indisponibilité de la carte d'assuré. En effet, afin de permettre une gestion sécurisée des données par le patient, il est vital de pouvoir l'identifier de manière fiable: ceci devrait se faire au moyen d'une carte à puce délivrée par chaque assurance à ses assurés. Malgré une ordonnance fédérale allant dans ce sens, la réalité du marché est bien pauvre: une seule assurance délivre une carte à puce utilisable. Mais le temps devrait arranger les choses. La cybersanté est une longue marche, mais la Suisse est en route.